

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le [mardi 8 avril 2014 à 19h30], en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : [Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier, Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Kim Comeau et Daniel Leblanc]

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville]

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR [MARC ROY, MAIRE]

SONT AUSSI PRÉSENTS : [Monsieur André Morin, directeur général, Madame Lucie Coallier, greffière.]

14/04/135 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

12.1 Mandat – Réalisations R.L. Inc. - Réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

14/04/136 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014.

ADOPTÉE

14/04/137 ACHAT DE BILLETS - SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour la soirée souper-théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 19 juin 2014 au Théâtre des Cascades.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02 110 00 311.

ADOPTÉE

14/04/138 AUTORISATION DE PARTICIPATION – TOURNOI DE GOLF – MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf de la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 26 mai 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense 500,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

14/04/139 APPUI DES PARTENAIRES À LA LETTRE OUVERTE AU CP – TRAINS DE BANLIEUE – LIGNE VAUDREUIL-HUDSON – CANADIEN PACIFIQUE – RETARDS

CONSIDÉRANT que la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson est exploitée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), mais qu'elle appartient en partie à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP);

CONSIDÉRANT que l'AMT a accusé un nombre record de retards en 2013;

CONSIDÉRANT que ces retards ont d'importantes conséquences sur les usagers;

CONSIDÉRANT que 7 fois sur 10, ces retards sont attribuables au CP, qu'ils soient liés aux travaux d'infrastructure ou au passage de trains de marchandises en pleine heure de pointe, le tout au détriment de la ponctualité des trains de banlieue;

CONSIDÉRANT que l'AMT et les municipalités investissent pour améliorer le réseau ferroviaire du CP;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson, demande à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique de prendre action vis-à-vis ce problème récurrent afin que ses citoyens puissent compter sur un meilleur service que celui qu'ils reçoivent actuellement;

QUE le CP respecte les ententes intervenues entre les parties;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Vaudreuil-Dorion, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson et instigatrice d'une lettre ouverte au CP pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

14/04/140 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) - MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder à des travaux de mise à niveau de son usine d'épuration des eaux usées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et plus particulièrement le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), dédié aux travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE

14/04/141 ENTENTE DE PRINCIPE - GAZ MÉTRO ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ADOPTION

ATTENDU que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

ATTENDU qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

ATTENDU qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE

14/04/142 ABOLITION DE POSTE – AGENT DE BUREAU – SERVICE DU GREFFE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ABOLIR le poste d' « Agent de bureau » plus particulièrement pour le service du greffe, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/04/143 CRÉATION DE POSTE – AGENT DE BUREAU SPÉCIALISÉ – SERVICE DU GREFFE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CRÉER un poste d' « Agent de bureau spécialisé » plus particulièrement pour le service du greffe, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/04/144 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN – MADAME KAOUKAB KHELEF

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Kaoukab Khelef au poste d'« agent de bureau » à la bibliothèque Guy-Godin, avec le statut de « salarié en période d'essai », pour une période de 4 mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 24 mars 2014.

ADOPTÉE

14/04/145 EMBAUCHE – HORTICULTRICE – MADAME JOSIANE DALCOURT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Josiane Dalcourt pour agir à titre d'« Horticultrice » avec le statut de « cadre », le tout conformément aux dispositions de la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 14 avril 2014.

ADOPTÉE

14/04/146 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE – MADAME LINDA BÉGIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Linda Bégin au poste de « Préposé à la bibliothèque » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/04/147 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE – MADAME CHRISTIANE DEROCKER BEAUCHEMIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Christiane DeRocker Beauchemin au poste de « Préposé à la bibliothèque » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/04/148 EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À L'URBANISME - MADAME FLAVIE CERVANT- BOUDRIAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Flavie Cervant-Boudrias au poste de « Préposé à l'urbanisme » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 20 mai 2014.

ADOPTÉE

Remplacée R. 14/07/281

14/04/149 FIN AU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉE NUMÉRO 26

CONSIDÉRANT les informations transmises par le directeur général, monsieur André Morin, concernant l'employé numéro 26.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employée numéro 26 en date de ce jour.

ADOPTÉE

14/04/150 PROMOTION - CAPITAINE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MONSIEUR SYLVAIN O'CONNOR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROMOUVOIR monsieur Sylvain O'Connor au grade de capitaine pour le service de sécurité incendie, le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail actuellement en vigueur.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**14/04/151 PROMOTION – LIEUTENANT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE –
MONSIEUR BENOÎT RIOUX**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PROMOUVOIR monsieur Benoît Rioux au grade de lieutenant pour le service de sécurité incendie, le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail actuellement en vigueur.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**14/04/152 STAGE – OPÉRATEUR – SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX –
MONSIEUR FRÉDÉRIC MORIN**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER monsieur Frédéric Morin à effectuer un stage en tant qu'opérateur au service de traitement des eaux de la municipalité durant la période du 24 mars au 16 avril 2014.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que l'établissement scolaire doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

**14/04/153 STAGE – OPÉRATEUR - USINE D'ÉPURATION – MONSIEUR RIDHA
MIRAOU**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER monsieur Ridha Miraoui à effectuer un stage en tant qu'opérateur à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 9 au 19 juin 2014.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

14/04/154 ACTIF MOBILIER – TABLETTES IPAD – SERVICE INFORMATIQUE**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Taillefer**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimentement

D'AUTORISER l'achat de 8 tablettes IPAD avec étuis chez le fournisseur « Apple » sis au 6801, Transcanada Highway, Pointe-Claire, Québec, H9R 5J2, au coût de 5 576,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 24 mars 2014.

DE PRÉVOIR un montant de 800,00 \$ pour l'achat de logiciels et de routeurs sans fil, au besoin;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 612,59 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-675.

ADOPTÉE**14/04/155 ACTIF MOBILIER – RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS – SERVICE INFORMATIQUE****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimentement

D'AUTORISER la trésorière à procéder au renouvellement des équipements informatiques prévu pour l'année 2014 au coût de 12 961,56 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 442,52 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE**14/04/156 ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 603, 617, 626 ET 641**

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants, selon ce qui y était prévu;

No	Titre
603	Travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8 ^e Avenue entre la 7 ^e Avenue et la 4 ^e Rue
617	La réhabilitation des infrastructures de la 10 ^e Avenue et une partie de la Montée Sagala
626	Travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 28 ^e Avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27 ^e Avenue
641	L'acquisition d'une rétroexcavatrice pour le service des travaux publics

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier lesdits règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot modifie les règlements numéros 603, 617, 626 et 641 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les lignes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-dessous;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la ligne « Fonds général » du tableau ci-dessous;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la ligne « subvention » du tableau. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau.

QUE la Ville de L'Île-Perrot informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les lignes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau;

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

TABLEAU

Description	Règlement 603	Règlement 617	Règlement 626	Règlement 641
Dépense prévue au règlement	2 670 000\$	2 717 000\$	350 000\$	242 000\$
Emprunt prévu au règlement	2 670 000\$	2 717 000\$	239 000\$	242 000\$
Nouveau montant de la dépense*	2 402 421\$	1 628 515\$	263 035\$	196 273\$
Nouveau montant de l'emprunt*	1 915 929\$	1 266 869\$	172 695\$	196 300\$
Appropriation de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			111 000\$	
Appropriation - Fonds général				
Appropriation - Subvention	486 630\$	362 400\$		
Promoteurs				
Paiement comptant				
Solde résiduel à annuler	754 071\$	1 450 131\$	66 305\$	45 700\$

- * Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la Municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ADOPTÉE

14/04/157 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mars 2014, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 902 122,61 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 mars 2014.

ADOPTÉE

14/04/158 RAPPORT FINANCIER 2013 – DEMANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL AU MAMROT

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3;

CONSIDÉRANT l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que la trésorière déposera ledit rapport à la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2014, soit après le délai fixé par le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la Ville, un délai additionnel pour lui transmettre lesdits rapports.

ADOPTÉE

14/04/159 RAPPORT FINANCIER 2013 - COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « Goudreau Poirier, société en nom collectif – comptables agréés. » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013.

14/04/160 RAPPORT FINANCIER 2013 - RELIP - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier de la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

14/04/161 APPEL D'OFFRES CONJOINT - TRAVAUX DE LIGNAGE DE RUES - ANNÉE 2014 -AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour les travaux de lignage de rues;

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de procéder à un appel d'offres regroupé.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER de faire partie du regroupement avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'ENTÉRINER le mandat donné à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de procéder à un appel d'offres conjoint pour les travaux de lignage de rues pour l'année 2014.

ADOPTÉE

14/04/162 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DOMMAGES - TRAVAUX DE PLOMBERIE - SOUS-SOL DE L'ÉGLISE STE-ROSE-DE-LIMA

CONSIDÉRANT la réclamation de la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal au montant de 3 208,45 \$ pour des travaux de plomberie effectués dans les toilettes du sous-sol de l'église Ste-Rose-de-Lima en date du 17 janvier 2014;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER la réclamation pour un montant de 1 604.23 \$, représentant 50 % du coût total des travaux.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

QUE le présent règlement est fait sans aucune admission de responsabilité de la Ville.

ADOPTÉE

14/04/163 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-25 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-25, intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-38 ».

ADOPTÉE

14/04/164 RÈGLEMENT NUMÉRO 649 - EMPRUNT - DIVERS ÉQUIPEMENTS - STATION DE POMPAGE ET USINE DE FILTRATION - AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 649 décrétant un emprunt pour la réfection et l'achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

14/04/165 RÈGLEMENT NUMÉRO 650 - EMPRUNT - BASSINS DE RÉTENTION - LA PERDRIOLE PHASE I ET III - AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Leblanc à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 650 décrétant un emprunt pour l'aménagement de Bassins de rétention dans le secteur du projet domiciliaire La Perdriole, Phase I et III.

**14/04/166 CONTRAT - FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-JEANNE-DE-
CHANTAL - LOCATION DE LA SALLE LUCIEN-MANNING -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre la Fabrique de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-Chantal et la Ville de L'Île-Perrot relativement à la location de la salle Lucien-Manning située au sous-sol de l'église Sainte-Rose-de-Lima.

QUE ce contrat soit valide pour une période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2014 pour se terminer le 31 décembre 2017.

D'AUTORISER le paiement d'un loyer de 24 480,00\$ payable en 12 versements, le 1^{er} de chaque mois, et ce pour la première année du contrat.

QUE ce loyer soit révisé pour chacune des années subséquentes, conformément à l'article 12.2 dudit contrat.

ADOPTÉE

**14/04/167 DEMANDE DE SUBVENTION (2014) - PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une demande d'aide financière pour l'année 2014 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Sonya Baron, bibliothécaire et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

**14/04/168 POLITIQUE NO. BI-2014-01 - BIBLIOTHÈQUE - DÉCLARATION DE
SERVICES AUX CITOYENS - ADOPTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER la politique numéro BI-2014-01 relative à la déclaration de services aux citoyens.

ADOPTÉE

14/04/169 POLITIQUE NO. BI-2014-02 - BIBLIOTHÈQUE - POLITIQUE CULTURELLE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER la politique culturelle portant le numéro BI-2014-02.

ADOPTÉE

14/04/170 ENTENTE - LICENCE/RESSOURCES ÉLECTRONIQUES - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Sonya Baron, bibliothécaire, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec ENCYCLOPOEDIA UNIVERSALIS relativement à la Licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources électroniques.

QUE l'entente est effective du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

D'AUTORISER le paiement des frais annuels prévus par la dite entente.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-676.

ADOPTÉE

14/04/171 DÉROGATION MINEURE - 100, GRAND BOULEVARD (LOT 1 578 081)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 100, Grand Boulevard, lot 1 578 081;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal L'Étoile du 2 avril 2014, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant la réunion du 10 février 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que les conditions prévues au règlement numéro 599 selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 580 à l'égard du lot 1 578 081 affectant l'immeuble sis au 100, Grand Boulevard, afin d'autoriser que la superficie de l'enseigne détachée soit de 4,0 m² au lieu de la superficie maximale de 2,5 m².

ADOPTÉE

14/04/172 PIIA – ZONE H-94 – 12, RUE DES COLIBRIS – AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour un bâtiment unifamilial isolé, sis au 12, rue des Colibris situé dans la zone H-94;

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 12 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé, sis au 12, rue des Colibris.

ADOPTÉE

14/04/173 MANDAT – RÉALISATIONS R.L. INC. – RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER l'entreprise « Réalisations R.L. Inc. » sise au 58, rue Parmentier, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 9A2, pour effectuer les travaux de réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville au coût de 21 693,85 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 498.84 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h50 à 20h30.

14/04/174 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée à 20h30.

ADOPTÉE

Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE